Nora Melzer

La protection de la santé reproductive des femmes au travail en droit autrichien

RÉSUMÉ

Contrairement à la grossesse, il n'existe pas de réglementation spécifique sur les menstruations, l'avortement et la périménopause dans la législation autrichienne. La réglementation générale de l'assurance sociale en matière de maladie prévoit des prestations telles que des soins médicaux pour les femmes (co)assurées ; toutefois, l'absence de lois spécifiques entraîne des coûts en cas d'avortement « social ». En droit du travail, les travailleuses sont couvertes par la réglementation générale sur l'absence justifiée au travail (sans obligation de divulguer la raison concrète) et protégées par le devoir de diligence de l'employeur ou la législation anti-discrimination fondée sur le sexe.

MOTS-CLÉS : Menstruation et travail, avortement et travail, périménopause et travail, droits reproductifs et travail, droits reproductifs et sécurité sociale.

ABSTRACT

Unlike on pregnancy, specific regulation on menstruation, abortion, and perimenopause does not exist in Austrian law. General social insurance regulation on disease provides (co-)insured females with benefits such as medical treatment; lack of specific laws, however, leads to costs when undergoing 'social' abortion. In labour law, female workers are covered by general regulation on justified absence from work (without need to divulge the concrete reason), and protected by the employer's duty of care, or anti-discrimination legislation due to gender.

KEYWORDS: Menstrual period and work, Abortion and work, Perimenopause and work, Reproductive rights and work, Reproductive rights and social insurance